



COMPTE RENDU SOMMAIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 28 MARS 2012

Présents : Mmes et Mrs. Eric AUDIBERT - Eric MARCONNET - Laurent MOUTON - Frédérique ROUSTANG - Aurélie AGNEL - Cécile OLIVA - Pierre BONNET - Yves FROMAGE (arrivée à 18h45) - Agnès NICOLETTI

Absent représenté : M. Henri COLOMBO (procuration à M. BONNET)

Absents : Mmes et Mrs Estelle MICHEL - Pierre MATILLON - Céline CAULIER - Jean-Pierre MADONIA

Secrétaire de séance : Mme Cécile OLIVA

Monsieur le Maire observe l'absence non excusée des élus de l'opposition lors de cette réunion primordiale pour la Commune et lors des réunions préparatoires. Il regrette cette attitude qu'il juge indigne, irresponsable et irrespectueuse envers leurs électeurs.

Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2012

Le procès-verbal n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Budget général : Adoption du Compte administratif 2011 (délibération 2012-022)

Monsieur le Maire présente le CA 2011 et répond aux questions des élus sur sa gestion 2011.

Les résultats sont les suivants :

Libellés	Investissement (€)		Exploitation	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2011	1 219 411.90	1 146 671.35	1 076 201.42	1 266 804.04
Résultat de l'exercice 2011	72 740.55 (déficit)			190 602.62 (excédent)
Résultats 2010 reportés		492 057.03 (excédent)		179 126.84 (excédent)
Résultat de clôture		419 316.48 (excédent)		369 729.46 (excédent)
Restes à réaliser	1 362 618.68	828 340.60		

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Eric MARCONNET, 1er adjoint décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2011 du budget communal.

Budget général : Approbation du Compte de gestion 2011 (délibération 2012-023)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur Municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion de la Commune de Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2011.

Budget général : Affectation des résultats 2011 (délibération 2012-024)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2011 comme suit :

- affectation à la section d'investissement (compte 1068) : 190 000 €
- report en section d'exploitation (excédent) (compte 002) 179 729.46 €
- report en section d'investissement (excédent) (compte 001) : 419 316.48 €.

Budget général : Vote du Budget Primitif 2012 (délibération 2012-025)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contenu du budget primitif de la Commune 2012 comme suit :

- Section de fonctionnement qui s'équilibre :

Dépenses : 1 377 409.46€

Recettes : 1 377 409.46 €

- Section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2011) en sur équilibre de 292 185 € :

Dépenses : 3 116 811.68 €

Recettes : 3 408 996.68 €

Les travaux et acquisitions suivants sont inscrits :

- Nouvelle école primaire (maîtrise d'œuvre et 1^{ère} tranche de travaux),
- Mobilier et jeux pour l'école maternelle,
- Acquisitions foncières,
- Matériel informatique pour la Mairie,
- Matériel et aménagement pour le service technique,
- Travaux d'éclairage public,
- Travaux cloches Eglise,
- Revêtement chemins Gipièrre et Canniers,
- Peinture des cours de tennis.

Le Conseil Municipal adopte ce projet de budget primitif 2012 à l'unanimité.

Contributions directes : Vote des taux d'imposition 2012 (délibération 2012-026)

Sur proposition de la Commission des Finances et afin de permettre aux services de fonctionner et de poursuivre nos investissements, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, une hausse limitée des taux communaux des impôts locaux qui étaient stables depuis 2002.

Taxe d'habitation : 12.50 % (au lieu de 12.26 %)

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.38 % (au lieu de 19 %)

Taxe foncières sur les propriétés non bâties : 87,87 % (au lieu de 86.17 %)

Attribution des Subventions aux associations

Après examen par la commission « vie sociale » des demandes de subventions des associations, le Conseil Municipal, lors du vote du budget, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Demande	Attribuée
Association les gueules rouges	120,00	120,00
Foyer rural	800,00	800,00
Amicale des agents communaux	750,00	700,00
Les bravadeurs	500,00	500,00
Club la cigale	750,00	750,00
Coopérative scolaire	300,00	300,00
OMA	22 900,00	22 900,00
Tennis club montfortais	700,00	700,00
Les petites croix	180,00	180,00
TRAD'ARGENS	800,00	800,00
Art scénicum	3 000,00	3 000,00
APDMT	1 800,00	1 800,00
Club alpin Bessillon brignoles	500,00	500,00
Entente sportive du Bessillon	1 000,00	1 000,00
Association parents élèves	500,00	500,00
Compagnie carçoise de tir à l'arc	220,00	220,00
Alcool assistance	250,00	250,00
Sécurité Routière	50,00	50,00
Taekendo	800,00	600,00
Orgue et Musique	241,00	241,00
Les pitchouns	1000,00	500,00
ADAMVAR	120,00	120,00
SUBVENTIONS NON ATTRIBUEES		469,00
TOTAL	37 609,00	37 000,00

Les autres associations n'ont pas été retenues.

Vote des participations diverses (délibération 2012-027)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les participations suivantes :

	Année 2011	Année 2012
ALLOCATION DE NAISSANCE	10 €	10 €
COLONIES DE VACANCES	61 €	61 €
VOYAGE SCOLAIRE d'intérêt pédagogique (limité à 1 voyage par enfant par année scolaire)	45 €	45 €

Souscription d'une ligne de Trésorerie auprès du Crédit Agricole (délibération 2012-028)

Pour faire face aux besoins de trésorerie notamment pour le paiement des travaux de l'école maternelle dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA, le Maire propose de souscrire un crédit de trésorerie pour un montant maximum de 160 000 € sur 1 année au taux EURIBOR + marge 1,60 %.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Institution d'une régie de recette pour la Bibliothèque et les produits touristiques (délibération 2012-029)

Afin d'encaisser les produits touristiques « Amusez-vous en Provence verte » et la billetterie spectacles et animations, M. le Maire propose de modifier la régie de recette de la bibliothèque pour y ajouter ces recettes. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

DOMAINE et PATRIMOINE

Renouvellement bail locatif Maison 15 rue de la Rouguière (délibération 2012-031)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de louer, à titre gratuit, la maison située 15, rue de la Rouguière à pour la période du 1er avril au 30 septembre 2012.

Renouvellement bail locatif appartement 20 Grand Rue (délibération 2012-032)

Monsieur le Maire rappelle que le logement du 20 Grand Rue est loué jusqu'au 30 avril. Le locataire souhaite renouveler le bail pour une année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer un nouveau bail du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2013 avec le locataire moyennant un loyer mensuel de 301.81 €.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric AUDIBERT

Le procès-verbal intégral de la séance est consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Affiché le : 3 avril 2012
(1 mois)